



Sections du Finistère

Postes informatiques dédiés mis à la disposition des professionnels dans les SIE: Trop, c'est trop !

Depuis ces dernières années, la tension sur l'exercice des missions et les conditions de travail est incontournable dans les SIE : transferts de charges, nouveaux dispositifs, nouvelles législations, notes administratives en masse, effet de la crise sur les redevables, nouvelles applications informatiques, nombre d'articles et d'opérations comptables... le tout avec toujours moins d'effectifs !

Dans cette situation, les agents attendent de leur hiérarchie du soutien et de véritables réponses aux difficultés rencontrées.

Dès lors, la note DG du 7 octobre 2013 annonçant la mise en place dès le 15 octobre 2013 de postes informatiques dédiés, au niveau de l'accueil SIE, pour les contribuables professionnels qui ne possèdent pas d'ordinateur connecté à Internet est une provocation.

Il s'agit de permettre aux contribuables concernés par l'abaissement des seuils de téléprocédures de pouvoir satisfaire à leurs obligations déclaratives et contributives dématérialisées.

Nous dénonçons le recours à la dématérialisation généralisée ordonnée par l'Administration comme solution aux milliers de suppressions d'emplois subis. C'est l'esprit même de la Démarche Stratégique orchestrée par la Direction Générale et que nous combattons. Cette dématérialisation génère de nouvelles tâches de gestion et de traitement des anomalies et ne justifie en rien la baisse de nos effectifs, bien au contraire.

De plus, ce nouvel outil va monopoliser des agents de SIE afin d'accompagner les contribuables dans l'utilisation des applications sur place, alors que les SIE, comme nombre de services, manquent cruellement d'effectifs.

C'est une méconnaissance absolue de l'état du réseau que d'avoir sorti cette note d'application immédiate sans aucun dialogue.

Nous ne pouvons accepter cette mission supplémentaire au vu de l'état des effectifs qui sont ceux des SIE et au vu des tensions dans l'exercice des missions.

Le rôle de « tuteur » direct auprès des professionnels pour l'établissement de l'e-déclaration risque de mettre en porte à faux les agents dans l'exécution de leurs missions de saisie, de contrôle et de recouvrement. La DGFIP veut aller toujours plus loin vers une administration prestataire de services des entreprises !

Pour l'ensemble de ces raisons, nous, agents de la DDFIP 29, avec le soutien de nos organisations syndicales Solidaires Finances Publiques, FO DGFIP, CGT Finances Publiques et Cfdt Finances Publiques:

- exigeons l'abandon de ce nouveau dispositif
- le comblement des postes vacants et des recrutements à la hauteur de nos besoins, dans les SIE, comme dans les autres services
- un dialogue entre la direction et les agents sur les conditions d'exercices des missions et les difficultés rencontrées.

